



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-36-5

Autre référence : 2009-36

Ottawa, le 22 juin 2009

Avis d'audience

30 mars 2009

Gatineau (Québec)

L'article 26 est retiré de cette audience publique

À la suite des avis de consultation de radiodiffusion 2009-36, 2009-36-1, 2009-36-2, 2009-36-3 et 2009-36-4, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est retiré de cette audience. Le Conseil a fermé le dossier de cette demande.

Article 26

Toronto (Ontario)

N° de demande 2008-1480-8

Demande présentée par **United Christian Broadcasters Canada** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio AM commerciale de langue anglaise à Toronto.

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.